

La DSN, l'autorité de sécurité pour les installations nucléaires et la radioprotection

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - **(2000)**

Heft [1]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-643662>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



La DSN, l'autorité de sécurité pour les installations nucléaires et la radioprotection

La division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) surveille les installations nucléaires suisses concernant la sécurité nucléaire et la radioprotection. Subordonnée à l'Office fédéral de l'énergie sur le plan administratif, elle est indépendante pour les questions techniques, particulièrement en ce qui concerne la formulation des exigences en matière de sécurité imposées aux exploitants d'installations nucléaires. Elle a son siège à Würenlingen (Argovie), où ses collaborateurs (près de 90 personnes) ont leur bureau dans un bâtiment construit sur les terrains de l'Institut Paul Scherrer (PSI).

La possibilité de détacher la DSN de l'administration fédérale est à l'étude dans le cadre de la réorganisation de l'administration. On envisage en effet la création d'une agence nationale qui regrouperait, en outre, d'autres services du DETEC s'occupant de sécurité.

Depuis le 1er janvier 2000, la DSN a un nouveau directeur

Le tournant du siècle a été marqué par la nomination d'un nouveau directeur à la DSN. Monsieur Serge Prêtre, qui avait accédé à cette fonction le 1er juillet 1995, a fait valoir ses droits à la retraite à la fin de 1999. Son successeur, Monsieur Wolfgang Jeschki, était depuis quatre ans et demi chef de la division Radioprotection et plans d'urgence.

Pour de plus amples renseignements, on se référera à la brochure-portrait de la DSN (s'obtient à la DSN, 5232 Villigen-HSK) et au site internet (www.hsk.psi.ch).

Le DETEC, autorité de tutelle de l'OFEN

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) axe son activité sur la notion de développement durable. Le Conseil fédéral entend par là un développement capable de répondre aux besoins actuels sans réduire, pour les générations futures, la possibilité de couvrir les leurs. Le DETEC veut:

- protéger et conserver les ressources naturelles (aspect écologique du développement durable).
- assurer à la population et à l'économie des prestations modernes dans les domaines des transports, de l'énergie, de l'exploitation des eaux, de la poste, des télécommunications et des médias électroniques. Tout est fait pour que cette action mobilise des moyens strictement limités, afin que la charge qu'elle représente reste supportable pour l'Etat et pour l'économie (aspect économique du développement durable).
- assurer à toutes les couches sociales et dans toutes les parties du pays, à des conditions comparables, l'accès aux ressources naturelles et aux prestations des collectivités publiques et protéger l'homme des dangers et des risques sanitaires (aspect social du développement durable).

Le DETEC comprend sept offices fédéraux, à savoir les offices des transports, de l'aviation civile, de l'économie des eaux et de la géologie, de l'énergie, des routes, de la communication ainsi que de l'environnement, des forêts et du paysage. En juin, un nouvel Office fédéral de l'organisation du territoire et de la coordination des transports (dénomination provisoire) y sera rattaché.